



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLOME DE
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues
DE LA MENTION Lettres

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;
Vu l'Arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence;
Vu les propositions de Mme Hélène Yèche, directrice de l'UFR Lettres et Langues

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair
de l'année la première à la troisième année
de la session 1 à la session 2

est composé pour l'année universitaire 2021/2022 de :

Président(e) du Jury (Titulaire) :

M. Rault Julien Maître de Conférences

Président(e) du Jury (Suppléant(e)) :

M. Bikialo Stéphane Maître de Conférences

Titulaires :

Mme Brunner Pascale Maître de Conférences
Mme Pézard Emilie Maître de Conférences
M. Mary Lionel Maître de Conférences
Mme Guidée Raphaëlle Maître de Conférences

Suppléants(es) :

Mme Lajus Sybille Professeur Agrégé
Mme Gauthier Patricia Maître de Conférences
Mme Jouteur Isabelle Professeur d'Université
Mme Moioli Aurélie Maître de Conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et Mme Hélène Yèche, directrice de l'UFR Lettres et Langues sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 15 Novembre 2021

Pour la Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation,
la vice-présidente Formation
Noëlle DUPORT

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL